



# Collège National de la Kinésithérapie Salariée

JV/YC/FB/JLB 0225 2005

Paris le 27 février 2005

Monsieur le Ministre,

Votre prédécesseur et vous même avez marqué à plusieurs reprises, votre attachement à la qualité du système de santé et par voie de conséquence à l'impératif d'excellence de la formation des professionnels de santé ainsi qu'à l'harmonisation européenne de l'exercice et de la formation.

Dans cet esprit, les organisations professionnelles du CNKS (le Comité d'Entente de la Formation et de la recherche pour la kinésithérapie CEFOREK, l'Association Nationale des Kinésithérapeutes salariés ANKS, et le Syndicat National des Kinésithérapeutes Salariés SNKS) se sont engagées depuis de long mois à une réforme cohérente de la formation des kinésithérapeutes dont le texte qui régit les études actuelles date de 1989.

Inscrite dans le triple contexte de l'eurocompatibilité, de la décentralisation et de l'universitarisation la réforme doit permettre à la fois de garantir la qualité du recrutement des étudiants et de leur formation, de faciliter la formation continue tout au long de la vie des professionnels de santé, de permettre de développer l'expertise professionnelle d'une partie d'entre eux et de concrétiser les exigences d'évaluation de la qualité des actes et de recherche.

Jusqu'alors les discussions et esquisses de projets – étayées et enrichies des expériences en cours à l'université Joseph Fourier de Grenoble et Jules Verne d'Amiens ainsi que des projets de Toulouse, de Poitiers, de Rennes - avec vos conseillers, avec ceux du ministre de l'éducation nationale et de la recherche, ainsi qu'avec vos services semblaient laisser entrevoir des solutions réalistes.

Monsieur Philippe Douste Blazy  
Ministre des Solidarités, de la Santé  
et de la Famille  
8 avenue de Ségur  
75007 Paris



# Collège National de la Kinésithérapie Salariée

Nous tenons cependant, aujourd'hui, à vous alerter sur le changement radical de comportement et de discours de certains représentants de votre administration et plus particulièrement de ceux de la Direction générale de la Santé. En effet depuis près de deux mois des propos contradictoires et de tous ordres – contraires aux discours des conseillers des cabinets suscités – sont tenus par le bureau en charge du sujet au gré des personnes et délégations reçues.

Dernièrement même et publiquement l'idée de réelle réforme et d'universitarisation a été bafouée. En effet, à l'occasion d'une rencontre réunissant le Directeur de l'enseignement supérieur, les conseillers du ministre de l'éducation nationale et de la recherche, les présidents d'université, les Doyens de médecine et des directeurs d'instituts de formation de professions de santé, membres de nos instances, engagés dans une démarche d'universitarisation des études, le représentant de la DGS a écarté toute idée d'universitarisation de la formation et d'évolution du recrutement évoquant la nécessité d'un retour en arrière (et faisant par là même fis des résultats positifs des expérimentations de type PCEM 1 ou encore IUP qui concernent les deux tiers des instituts de formation en masso-kinésithérapie).

Forts du travail effectué (y compris en lien inter-professionnel avec l'UIPARM, le Cefiec, la FNP, ...) et des échanges avec différentes institutions européennes de formation, nous ne pouvons que nous émouvoir de cette position dogmatique et nous étonner de l'incohérence entre la position prise par votre administration et les déclarations de principes que vous avez à maintes reprises formulées.

Nous vous demandons solennellement de bien vouloir faire connaître dans les meilleurs délais possibles aux organisations professionnelles les choix politiques de votre ministère concernant ce dossier majeur.

Dans cette attente, nous vous prions de croire Monsieur le Ministre, en l'expression de notre parfaite considération.

Yves Cottret  
Président du Cnks

Françoise Bizouard  
Présidente de l'anks

Jacques Vaillant  
Président du Ceforek

Jean-Louis Bruckner  
Président du Snks

Monsieur Philippe Douste Blazy  
Ministre des Solidarités, de la Santé  
et de la Famille  
8 avenue de Ségur  
75007 Paris